

l'application des politiques et des programmes fédéraux visant à accroître les avantages économiques, sociaux et environnementaux à long terme que les Canadiens pourront retirer du secteur forestier.

Ce service assume notamment les responsabilités suivantes: la coordination des politiques fédérales en matière de ressources forestières; un rôle directeur sur les plans scientifique et technologique; la fourniture et l'analyse de statistiques nationales

et internationales sur les forêts; l'élaboration et la certification de codes et de normes concernant la performance des produits du bois; la protection des forêts contre les insectes et les maladies; la promotion de l'utilisation des forêts comme source d'énergie; la contribution aux objectifs environnementaux du gouvernement du Canada et la coordination des ententes fédérales-provinciales sur les forêts.

#### Sources

9.1 Fédération canadienne de l'agriculture.

9.2 Direction générale des politiques, Agriculture Canada; Direction générale des communications, Agriculture Canada.

9.3, 9.4 Division de l'agriculture/ressources naturelles, Statistique Canada.

9.5 Direction générale des communications, Agriculture Canada; Direction générale des politiques, Agriculture Canada; Direction générale de la commercialisation des céréales, ministère des Affaires extérieures; Commission canadienne des grains; Office des provendes du Canada; Société du crédit agricole Canada.

9.6 Ministères provinciaux de l'Agriculture.

9.7 Direction générale du développement agricole, Agriculture Canada; Commission canadienne du lait; Conseil national de commercialisation des produits agricoles.

9.8 Ministères provinciaux de l'Agriculture.

9.9 Direction générale des communications, Agriculture Canada.